

SEANCE DU JEUDI 17 FEVRIER 2011

Préfecture de l'Aube

- 7 MARS 2011

Date de convocation :
03 février 2011
Date d'affichage :
03 février 2011
Nombre de membres du
Comité Syndical : 46

Nombre de membres en
exercice : 44

Membres présents : 24

Pouvoirs : 3

OBJET : 2011/C02/01

**Conventionnement avec le
Centre de Gestion de l'Aube
pour les missions d'Agent
Chargé de la Mise en Œuvre
des règles d'hygiène et
sécurité (A.C.M.O.)**

Acte rendu exécutoire :

- 8 MARS 2011

Après dépôt en Préfecture le :

- 7 MARS 2011

Et publication le :

- 8 MARS 2011

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille Onze
Le 17 février à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (24) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

MM. Patrick DYON, Nicolas JUILLET Vice-présidents.

Mmes et MM. Daniel DEMOISSON suppléant de M. Maurice MARY, Nelly FANDARD-SCHMITE, Jean-Michel FRAMERY, Annie GREMILLET, Christian GUENELON, William HANDEL, Jacques IRDEL, Pierre JOBARD, Martine JOBE, Jean JOUANET, Bertrand JOURNE, Joël LADEVEZ, Michel LAMY, Pascal LANDREAT, Robert LUDOT, Jean-Marie MACQUET, René MARIE, Patrick MAUFROY, Thierry PAUPE, Joëlle PESME, Jean-René SALINGUE.

Absents ou excusés (17) :

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Thierry BLASCO, Francis DEHAUT, Hugues FADIN, Philippe GIFFARD, Jean-Michel HUPFER, Michel JACOB, Serge LARDIN, Ludovic LE ROY, Catherine MANDELLI, David PARISON, Pierre PESCAROLO, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Marie-Claude ROUSSELOT, Marc SEBEYRAN, Philippe TALBOT, Christian TRICHE.

Pouvoirs (3) :

Jean-Jacques ARNAUD représenté par Madame Annie GREMILLET
Jacques RIGAUD représenté par Madame Danièle BOEGLIN
Christian BRANLE représenté par Monsieur Patrick DYON.

Conventionnement avec le Centre de Gestion de l'Aube pour les missions d'Agent Chargé de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et sécurité (A.C.M.O.)

Le Décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail rappelle que les autorités territoriales sont chargées de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité.

D'autre part, la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée parle de la désignation dans chaque collectivité d'un acteur de la prévention des risques professionnels : l'Agent Chargé d'assurer la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (A.C.M.O.).

L'A.C.M.O. a pour mission d'assister et de conseiller l'autorité territoriale auprès de laquelle il est placé dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité et d'hygiène au travail visant à :

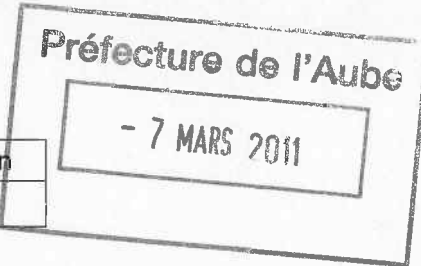
- prévenir les dangers susceptibles de compromettre la sécurité ou la santé des agents,
- améliorer l'organisation et l'environnement du travail en adaptant les conditions de travail,
- faire progresser la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre,
- veiller à l'observation des prescriptions législatives et réglementaires prises en ces matières ainsi qu'à la bonne tenue des registres de sécurité dans tous les services.

Conformément à l'article 108-3 de la Loi du 26 janvier 1984 modifié, Madame la Présidente demande la mise à disposition du technicien du Centre de Gestion pour exercer ces missions.

La convention ci-jointe présente les modalités techniques, financières et organisationnelles de cette mise à disposition.

Après en avoir délibéré par :

Vote		
Pour	Contre	Abstention
59.5	0	0



LE COMITE SYNDICAL

APPROUVE la convention « A.C.M.O. » avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube et charge Madame la Présidente de contracter avec cet organisme en tant que de besoins afin d'être en conformité avec la réglementation en vigueur sur ce point.

AUTORISE la Présidente à signer la convention « A.C.M.O. ».

Extrait certifié conforme,
Troyes, le 25 février 2011
La Présidente



Danièle BOEGLIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

SEANCE DU JEUDI 17 FEVRIER 2011

Date de convocation :
03 février 2011
Date d'affichage :
03 février 2011
Nombre de membres du
Comité Syndical : 46

Nombre de membres en
exercice : 44

Membres présents : 24

Pouvoirs : 3

OBJET : 2011/C02/02

**Conventionnement avec le
Centre de Gestion de l'Aube
pour les missions d'Agent
Chargé de la Fonction
d'Inspection (A.C.F.I.)**

Acte rendu exécutoire :

- 8 MARS 2011

Après dépôt en Préfecture le :

- 7 MARS 2011

Et publication le :

- 8 MARS 2011

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille Onze
Le 17 février à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (24) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

MM. Patrick DYON, Nicolas JUILLET Vice-présidents.

Mmes et MM. Daniel DEMOISSON suppléant de M. Maurice MARY, Nelly FANDARD-SCHMITE, Jean-Michel FRAMERY, Annie GREMILLET, Christian GUENELON, William HANDEL, Jacques IRDEL, Pierre JOBARD, Martine JOBE, Jean JOUANET, Bertrand JOURNE, Joël LADEVEZ, Michel LAMY, Pascal LANDREAT, Robert LUDOT, Jean-Marie MACQUET, René MARIE, Patrick MAUFROY, Thierry PAUPE, Joëlle PESME, Jean-René SALINGUE.

Absents ou excusés (17) :

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Thierry BLASCO, Francis DEHAUT, Hugues FADIN, Philippe GIFFARD, Jean-Michel HUPFER, Michel JACOB, Serge LARDIN, Ludovic LE ROY, Catherine MANDELLI, David PARISON, Pierre PESCAROLO, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Marie-Claude ROUSSELOT, Marc SEBEYRAN, Philippe TALBOT, Christian TRICHE.

Pouvoirs (3) :

Jean-Jacques ARNAUD représenté par Madame Annie GREMILLET
Jacques RIGAUD représenté par Madame Danièle BOEGLIN
Christian BRANLE représenté par Monsieur Patrick DYON.

Préfecture de l'Aube

- 7 MARS 2011

**Conventionnement avec le Centre de Gestion de l'Aube pour les missions d'Agent
Chargé de la Fonction d'Inspection (A.C.F.I.)**

Le Décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail rappelle que les autorités territoriales sont chargées de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité.

Ce Décret parle également de la désignation dans chaque collectivité d'un acteur de la prévention des risques professionnels : l'Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (A.C.F.I.).

L'A.C.F.I. a pour mission :

- de contrôler les conditions d'application des règles d'hygiène et de sécurité définies, sous réserve des dispositions du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié,
- de proposer à l'Autorité Territoriale, en cas d'urgence, des mesures immédiates qu'il juge nécessaire.

Conformément à l'article 25 de la Loi du 26 janvier 1984 modifiée et l'article 5 du Décret du 10 juin 1985 modifié, Madame la Présidente demande la mise à disposition du technicien du Centre de Gestion pour exercer ces missions.

La convention ci-jointe présente les modalités techniques, financières et organisationnelles de cette mise à disposition.

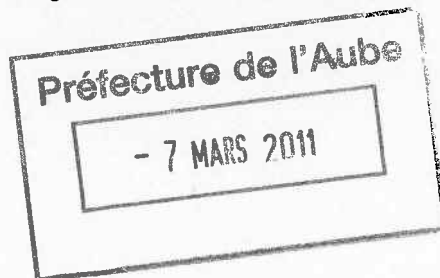
Après en avoir délibéré par :

Vote		
Pour	Contre	Abstention
59.5	0	0

LE COMITE SYNDICAL

APPROUVE la convention « A.C.F.I. » avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube et charge Madame la Présidente de contracter avec cet organisme en tant que de besoins afin d'être en conformité avec la réglementation en vigueur sur ce point.

AUTORISE la Présidente à signer la convention « A.C.F.I. ».



Extrait certifié conforme,
Troyes, le 25 février 2011
La Présidente



Danièle BOEGLIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

SEANCE DU JEUDI 17 FEVRIER 2011

Préfecture de l'Aube

- 7 MARS 2011

Date de convocation :
03 février 2011
Date d'affichage :
03 février 2011
Nombre de membres du
Comité Syndical : 46

Nombre de membres en
exercice : 44

Membres présents : 24

Pouvoirs : 3

L'An Deux Mille Onze
Le 17 février à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

OBJET : 2011/C02/03

**Conventionnement avec le
Centre de Gestion de l'Aube
pour les missions de
Conseiller en Prévention des
risques professionnels**

Présents (24) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

MM. Patrick DYON, Nicolas JUILLET Vice-présidents.

Mmes et MM. Daniel DEMOISSON suppléant de M. Maurice MARY, Nelly FANDARD-SCHMITE, Jean-Michel FRAMERY, Annie GREMILLET, Christian GUENELON, William HANDEL, Jacques IRDEL, Pierre JOBARD, Martine JOBE, Jean JOUANET, Bertrand JOURNE, Joël LADEVEZ, Michel LAMY, Pascal LANDREAT, Robert LUDOT, Jean-Marie MACQUET, René MARIE, Patrick MAUFROY, Thierry PAUPE, Joëlle PESME, Jean-René SALINGUE.

Absents ou excusés (17) :

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Thierry BLASCO, Francis DEHAUT, Hugues FADIN, Philippe GIFFARD, Jean-Michel HUPFER, Michel JACOB, Serge LARDIN, Ludovic LE ROY, Catherine MANDELLI, David PARISON, Pierre PESCAROLO, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Marie-Claude ROUSSELOT, Marc SEBEYRAN, Philippe TALBOT, Christian TRICHE.

Acte rendu exécutoire :

- 8 MARS 2011

Après dépôt en Préfecture le :

- 7 MARS 2011


Et publication le :

- 8 MARS 2011

Pouvoirs (3) :

Jean-Jacques ARNAUD représenté par Madame Annie GREMILLET
Jacques RIGAUD représenté par Madame Danièle BOEGLIN
Christian BRANLE représenté par Monsieur Patrick DYON.

La Présidente,


Danièle BOEGLIN

**Conventionnement avec le Centre de Gestion de l'Aube pour les missions de
Conseiller en Prévention des risques professionnels**

Le Décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail rappelle que les autorités territoriales sont chargées de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité.

Afin de faciliter l'organisation d'une démarche de prévention dans les collectivités, le Centre de Gestion de l'Aube met à disposition un conseiller prévention des risques professionnels.

Ce conseiller a pour rôle d'observer les lieux de travail et de diffuser les informations concernant les risques professionnels (fiches, réunions, réponses téléphoniques, etc.).

Madame la Présidente demande la mise à disposition du technicien du Centre de Gestion pour exercer ces missions.

La convention ci-jointe présente les modalités techniques, financières et organisationnelles de cette mise à disposition.

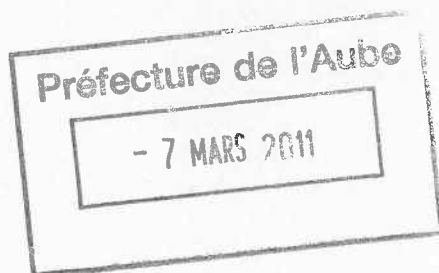
Après en avoir délibéré par :

Vote		
Pour	Contre	Abstention
59.5	0	0

LE COMITE SYNDICAL

APPROUVE la convention « Conseiller en prévention des risques professionnels » avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube et charge Madame la Présidente de contracter avec cet organisme en tant que de besoins afin d'être en conformité avec la réglementation en vigueur sur ce point.

AUTORISE la Présidente à signer la convention « Conseiller en prévention des risques professionnels ».



Extrait certifié conforme,
Troyes, le 25 février 2011
La Présidente



Danièle BOEGLIN

SEANCE DU JEUDI 17 FEVRIER 2011

Date de convocation :
03 février 2011
Date d'affichage :
03 février 2011
Nombre de membres du
Comité Syndical : 46

Nombre de membres en
exercice : 44

Membres présents : 24

Pouvoirs : 3

OBJET : 2011/C02/04

**Demande d'adhésion de la
Communauté de Communes
Seine Barse**

Acte rendu exécutoire :

- 8 MARS 2011

Après dépôt en Préfecture le :

- 7 MARS 2011

Et publication le :

- 8 MARS 2011

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille Onze
Le 17 février à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (24) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

MM. Patrick DYON, Nicolas JUILLET Vice-présidents.

Mmes et MM. Daniel DEMOISSON suppléant de M. Maurice MARY, Nelly FANDARD-SCHMITE, Jean-Michel FRAMERY, Annie GREMILLET, Christian GUENELON, William HANDEL, Jacques IRDEL, Pierre JOBARD, Martine JOBE, Jean JOUANET, Bertrand JOURNE, Joël LADEVEZ, Michel LAMY, Pascal LANDREAT, Robert LUDOT, Jean-Marie MACQUET, René MARIE, Patrick MAUFROY, Thierry PAUPE, Joëlle PESME, Jean-René SALINGUE.

Absents ou excusés (17) :

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Thierry BLASCO, Francis DEHAUT, Hugues FADIN, Philippe GIFFARD, Jean-Michel HUPFER, Michel JACOB, Serge LARDIN, Ludovic LE ROY, Catherine MANDELLI, David PARISON, Pierre PESCAROLO, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Marie-Claude ROUSSELOT, Marc SEBEYRAN, Philippe TALBOT, Christian TRICHE.

Pouvoirs (3) :

Jean-Jacques ARNAUD représenté par Madame Annie GREMILLET
Jacques RIGAUD représenté par Madame Danièle BOEGLIN
Christian BRANLE représenté par Monsieur Patrick DYON.

Préfecture de l'Aube

- 7 MARS 2011

Demande d'adhésion de la Communauté de Communes Seine Barse

La Présidente expose à l'assemblée que dans le cadre de la création de la Communauté de Communes Seine Barse au 1^{er} janvier 2011, cette dernière s'est substituée à la commune de Courteranges. Par conséquent, la nouvelle Communauté de Communes doit solliciter son adhésion au SDEDA.

Vu la loi d'orientation 92-125 du 6 Février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République,

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-18,

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes Seine Barse en date du 13 janvier 2011 sollicitant l'adhésion de leur communauté au SDEDA,

Après en avoir délibéré par :

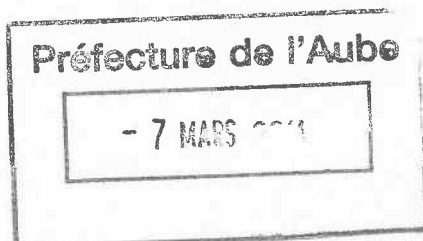
Vote		
Pour	Contre	Abstention
59.5	0	0

LE COMITE SYNDICAL

ACCEPTTE la demande d'adhésion de la Communauté de Communes Seine Barse au SDEDA.

RAPPELLE cette adhésion est subordonnée à l'accord de la majorité qualifiée des 2/3 des délégués présents ou représentés.

AUTORISE la Présidente à signer toutes pièces se rapportant au présent dossier.



Extrait certifié conforme,
Troyes, le 25 février 2011
La Présidente



Danièle BOEGLIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

SEANCE DU JEUDI 17 FEVRIER 2011

Date de convocation :
03 février 2011
Date d'affichage :
03 février 2011
Nombre de membres du
Comité Syndical : 46

Nombre de membres en
exercice : 44

Membres présents : 24

Pouvoirs : 3

OBJET : 2011/C02/05

**Demande d'adhésion de la
Communauté de Communes
Bouilly Mogne Aumont**

Acte rendu exécutoire :

- 8 MARS 2011

Après dépôt en Préfecture le :

- 7 MARS 2011

Et publication le :

- 8 MARS 2011

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille Onze
Le 17 février à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (24) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

MM. Patrick DYON, Nicolas JUILLET Vice-présidents.

Mmes et MM. Daniel DEMOISSON suppléant de M. Maurice MARY, Nelly FANDARD-SCHMITE, Jean-Michel FRAMERY, Annie GREMILLET, Christian GUENELON, William HANDEL, Jacques IRDEL, Pierre JOBARD, Martine JOBE, Jean JOUANET, Bertrand JOURNE, Joël LADEVEZ, Michel LAMY, Pascal LANDREAT, Robert LUDOT, Jean-Marie MACQUET, René MARIE, Patrick MAUFROY, Thierry PAUPE, Joëlle PESME, Jean-René SALINGUE.

Absents ou excusés (17) :

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Thierry BLASCO, Francis DEHAUT, Hugues FADIN, Philippe GIFFARD, Jean-Michel HUPFER, Michel JACOB, Serge LARDIN, Ludovic LE ROY, Catherine MANDELLI, David PARISON, Pierre PESCAROLO, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Marie-Claude ROUSSELOT, Marc SEBEYRAN, Philippe TALBOT, Christian TRICHE.

Pouvoirs (3) :

Jean-Jacques ARNAUD représenté par Madame Annie GREMILLET
Jacques RIGAUD représenté par Madame Danièle BOEGLIN
Christian BRANLE représenté par Monsieur Patrick DYON.

Préfecture de l'Aube

- 7 MARS 2011

